

BOURGET EN HUILE

LE MAG

mars - avril - mai 2018 N°12

QUEL AVENIR POUR L'ÉCOLE DU BOURGET EN HUILE ?

Des maisons abandonnées, des classes qui se vident, des transports collectifs de plus en plus rares... Au delà même de la pérennité de l'école du Bourget en Huile, c'est l'avenir de nos villages qui pourrait être menacé. Un groupe de travail a été créé en janvier dernier avec les élus du Pontet et de la Table afin de réaliser un état des lieux et tenter d'explorer les pistes qui permettraient de redynamiser la démographie de notre vallée.

Des effectifs scolaires à surveiller

30 élèves occupent aujourd'hui les bancs de notre école. Ils devraient être entre 29 et 32 pour la prochaine année scolaire. Un effectif qui nous permettrait de conserver en l'état actuel notre établissement puisque le seuil de 27,5 élèves défini par le Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) n'a fort heureusement toujours pas été atteint. Des chiffres qui sont là néanmoins pour nous rappeler la grande fragilité de notre situation.

Constats

Trop d'habitations restent aujourd'hui inoccupées, les constructions neuves se font rares et il est difficile d'attirer dans notre vallée des familles avec des enfants en âge de fréquenter l'école du Bourget en Huile. Dans un même temps, les transports scolaires se rarifient victimes de coupes budgétaires dictées par des économies contestables et les emplois se concentrent de plus en plus en agglomérations.

LE MOT DU MAIRE

A quelques jours du printemps, notre MAG s'invite chez vous, et vous apporte les dernières nouvelles bourgeraines.

Mes premières lignes seront consacrées à Joseph Helle, qui, élu en 1947 a géré la commune entre 1953 et 1995. S'il n'était pas maître dans la communication, il était un gestionnaire exemplaire et beaucoup de ses réalisations restent d'actualité. Les hommages unanimes qui lui ont été rendus témoignent de la valeur de Joseph qui a consacré 48 ans de sa vie pour sa commune.

C'est avec impatience que nous attendons le retour des beaux jours, le soleil nous ayant fait défaut depuis quelque temps. J'insisterai sur les intempéries qui se sont abattues sur notre secteur, les travaux de réparation des chemins et des cours d'eau vont grever fortement le budget communal. Je me permets également de rappeler que l'entretien des rives des ruisseaux revient aux propriétaires. Notre environnement étant l'affaire de tous, merci à celles et ceux qui n'hésitent pas à utiliser une pioche, une pelle ou tout simplement nous signalent des embâcles ou des dangers.

Je termine en vous informant que si dans ce journal, nous n'abordons pas le dossier de l'adressage, c'est tout simplement que nous sommes dans une phase administrative. Avant l'été la dénomination et la numérotation seront arrêtées et la concrétisation se fera cet automne par la pose des différentes plaques.

L'ensemble de l'équipe municipale est à votre disposition, n'hésitez pas à lui faire part d'une question, d'une suggestion, d'une critique et pourquoi pas d'un compliment. Bon printemps à tous !

Le groupe de travail a, dans un premier temps, réalisé un état des lieux du potentiel locatif ou des biens qui pourraient être mis sur le marché. A ce jour, plus d'une trentaine d'habitations sont inoccupées dans la vallée. Des actions à définir seront menées dans les prochains mois afin d'inciter les propriétaires à louer ou à vendre leurs biens. Une réflexion est également en cours afin de faciliter l'accession à la propriété.

L'emploi, un impératif

Parallèlement aux démarches liées au logement, les élus vont se rapprocher de Pôle Emploi afin de réaliser un bilan des offres sur les bassins d'emploi proches de notre vallée (La Rochette, Grésivaudan, etc) afin de pouvoir communiquer positivement sur le potentiel de notre région.

Transports

Les transports restent un sujet délicat tant il échappe désormais aux municipalités. Force est de constater que la gestion de ce dossier par les communautés de communes, départements et régions a très nettement dégradé le service proposé jusque là. Un questionnaire est à l'étude afin de mieux connaître les demandes des habitants de la vallée en matière de transports. Une action de sensibilisation sera menée également vers les transporteurs afin que la neige ne deviennent pas un frein à la prise en charge des élèves.

Communiquer pour séduire de nouveaux habitants

Une fois ces inventaires réalisés, notamment en matière de disponibilité foncière et d'emplois, des actions de communication pourraient être menées avant l'été afin de valoriser ce qui est attractif dans notre vallée avec l'espoir d'y attirer de nouveaux habitants. Aujourd'hui, l'avenir de l'école du Bourget en Huile passe par une mobilisation des trois communes pour éviter une baisse des effectifs. La fermeture de l'école entraînerait notre village dans une spirale morbide. C'est aujourd'hui l'affaire de tous !

Les relevés météorologiques du Bourget en Huile qu'ils soient manuels ou automatiques nous apportent des informations intéressantes sur les derniers épisodes neigeux et pluvieux. Pour information, il est tombé 2.17 mètres de neige entre le 1er décembre 2017 et le 8 mars 2018 dont 1.17 mètre sur le seul mois de décembre.

Lors de l'épisode pluvio-neigeux de décembre et janvier, ce sont près de 300 mm de pluie qui se sont abattus en quelques jours, expliquant l'état de nos ruisseaux. Pour exemple, un cours d'eau collectant un bassin versant de 50 hectares a donc transporté environ 150 000 mètres cube d'eau en considérant que la neige fondue s'est infiltrée !

Quant aux journées de soleil, le tableau ci-dessous résume l'ensoleillement sur les 4 derniers hivers.

Les journées de soleil

Hiver 2017/2018			Hiver 2016/2017		
Décembre	Janvier	Février	Décembre	Janvier	Février
1,5	7	4,5	12	7	13

Hiver 2015/2016			Hiver 2014/2015		
Décembre	Janvier	Février	Décembre	Janvier	Février
9	8	7	4	4	6

LA CARTE COMMUNALE, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Lors de la cérémonie des vœux la date du 15 mars a été annoncée pour le début de l'enquête publique. Les partenaires associés que sont en particulier la DDT ou la chambre d'agriculture ont émis des réserves quant au respect de la loi montagne et de la loi « Allur ». Il est donc nécessaire d'apporter des modifications tant sur la forme que sur le fond.

Une réunion en mairie, avec les partenaires associés a permis de trouver des solutions et le bon sens l'a emporté. Epoque, le bureau d'études choisit par la mairie se remet à l'ouvrage afin de respecter les termes de la législation. Un délai supplémentaire est donc nécessaire, repoussant de fait les dates de l'enquête publique.

Prochainement, le projet sera consultable sur le site communal www.bourgetenhuile.com.

UNE NOUVELLE TAXE : LA GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS)

La mise en place de cette taxe est issue de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. La compétence GEMAPI est définie par les 4 alinéas suivants :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette compétence obligatoire est affectée aux communes. Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP) – communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines ou métropoles – exercent cette compétence en lieu et place de leurs communes membres.

En Cœur de Savoie

La mise en place de cette taxe étant obligatoire à compter du 1er Janvier 2018, les taux ont été votés lors de la réunion du 29 janvier dernier. Les taux suivants sont applicables dès le 1er janvier de cette année

- Sur les bases de la TH : 0.81%
- Sur les bases de la TFPB : 1.05%
- Sur les bases de la TFPNB : 3.69%
- Sur les bases de la TFE : 1.27%

Concrètement, sur les feuilles d'imposition que nous recevrons en septembre prochain, une nouvelle colonne apparaîtra. Pour connaître approximativement ce qu'il vous en coûtera il suffit de multiplier chaque base par le taux fixé. Pour la commune du BOURGET EN HUILE ça sera de l'ordre de 500.00 €uros.

Il est à préciser que la majorité des ruisseaux se

situant en terrain communal et que les autres ne présentant pas de danger en ce qui concernent les habitations, il est peu probable que notre commune soit éligible à des fonds affectés à leur entretien ou à la réparation d'ouvrages.



LA PÊCHE EN VAL GELON

L'ouverture de la pêche s'est faite le 10 mars. Localement c'est l'AAPPMA « la truite Arc en Ciel » qui gère le droit de pêche sur le territoire Gelon Bréda. La pêche évolue et les cartes peuvent être achetées de deux façons :

Soit en vous rendant à l'office de tourisme à La Rochette aux heures d'ouvertures (04 79 25 53 12)
Soit par internet grâce à un lien depuis le site communal www.bourgetenhuile.com ou en allant sur www.savoiepeche.com/carte-de-peche .

LE COMPOST

En accord avec la commune de LA TABLE, du compost sera stocké sur le site près de la carrière le long de la route départementale. Il est destiné aux habitants pour les plantations printanières. Organisé en libre-service, chacun a la charge de respecter cet emplacement.

Le compost est un produit fabriqué avec des végétaux issus de l'entretien des jardins et espaces verts, tontes, élagages, tailles, feuilles, etc. L'utilisation des composts permet de limiter

l'exploitation des tourbières, écosystèmes de plus en plus rares.

Préconisation d'emploi en aménagement paysager

-Pour les massifs de fleurs mélangez la terre à raison de 10 à 20 litres /m²

-Pour les jardinières, mélangez avec de la terre ou un support de culture à raison d'un volume de compost pour 2 à 3 volumes de support de culture.

Nota, la fiche produit est disponible en mairie.

NOUVELLES MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES CNI - PETIT RAPPEL

Depuis le 21 mars 2017, les demandes de carte d'identité doivent être déposées exclusivement dans l'une des communes équipées du dispositif de prise d'empreintes biométriques. Vous devez prendre rendez-vous auprès de l'une de ces communes pour le dépôt de la demande. Localement, Ponchahrra, Montmélian, Saint Pierre d'Albigny, Saint Jean de Maurienne, sont les plus proches. Une fiche récapitulatif leurs coordonnées est disponible en mairie du Bourget en Huile.

Il est conseillé de s'y prendre suffisamment tôt, les délais d'instruction et de fabrication étant particulièrement longs. Il est désormais possible de remplir une pré-demande de carte d'identité sur Internet afin de gagner du temps lors de son passage au guichet, comme c'était déjà le cas pour les passeports. Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes que les renouvellements, même en cas de perte ou de vol. Si la pré-demande sur Internet permet de gagner du temps, vous devez quand même vous rendre en mairie pour finaliser votre dossier.

Les cartes nationales d'identité réalisées après le 01/01/2004 et pour 10 ans sont valables 5 ans de plus. Mais cette prorogation n'est pas valable pour vous rendre à l'étranger.

Afin de vous aider dans vos démarches, le secrétariat de mairie qui reste un service au public peut vous apporter toutes les précisions et vous aider.

LE BELLEDONNE GELON TRAIL 2018

Plus de 150 concurrents se sont élancés devant notre foyer de ski de fond le dimanche 18 février 2018 sur le trail des Huiles organisé par l'association Belles Grimpes en Belledonne. Ambiance sauvage garantie sur les deux parcours proposés de 27 et 17 kilomètres empruntant chemins forestiers et sentiers monotraces à la découverte de notre belle vallée par la Provenchère, Champlarent et les Granges. Comme chaque année notre commune a mis à la disposition des organisateurs ses infrastructures sans lesquelles cette manifestation sportive de grande ampleur ne pourrait se tenir. Dès avant les départs et jusqu'après les arrivées plusieurs de nos bénévoles ont assuré dans la bonne humeur malgré un temps maussade le service du vin chaud très apprécié des participants, et le repas.



LE NOËL INTERGÉNÉRATIONNEL

En ce dimanche 17 décembre 2017 bourgeraines et bourgerains de tous âges se sont retrouvés nombreux à la salle des fêtes pour fêter Noël. C'est la compagnie Artiflette de Barraux qui nous a d'abord enchantés avec son « Rokat Tiger Circus ». Ce spectacle de cirque burlesque mêlant musique, jonglage, diabolo et magie a eu un vif succès auprès des petits et grands confondus. Sans transition le Père Noël en personne a fait une entrée triomphale distribuant papillottes et mandarines. La journée c'est terminée en douceur par le traditionnel goûter et la remise à nos aînés des colis garnis de produits locaux.

